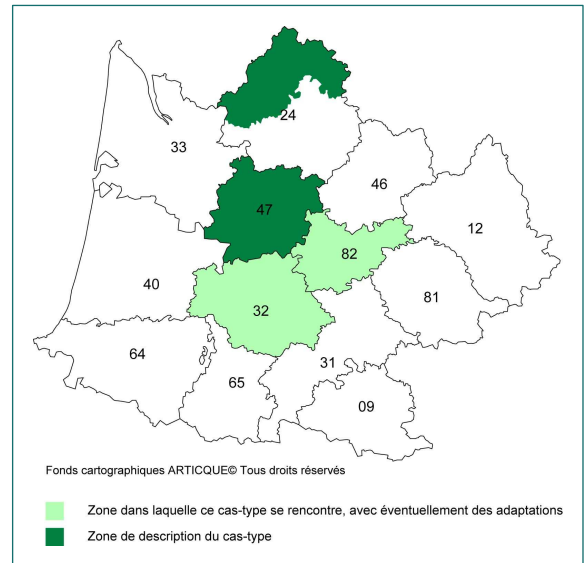


CAPRINS LAITIERS + BOVINS VIANDE + CULTURES DE VENTE - ENSILAGE DE MAÏS

2 UMO sur 68 ha avec 200 chèvres produisant
 160 000 litres de lait et engraissement de 40 génisses

Ce système se rencontre principalement dans le nord de l'Aquitaine (Lot-et-Garonne et Dordogne).

Les sols doivent permettre la culture de maïs ensilage, fourrage de base de la ration et de luzerne. Ils sont de type argilo-calcaire.



ASSOLEMENT

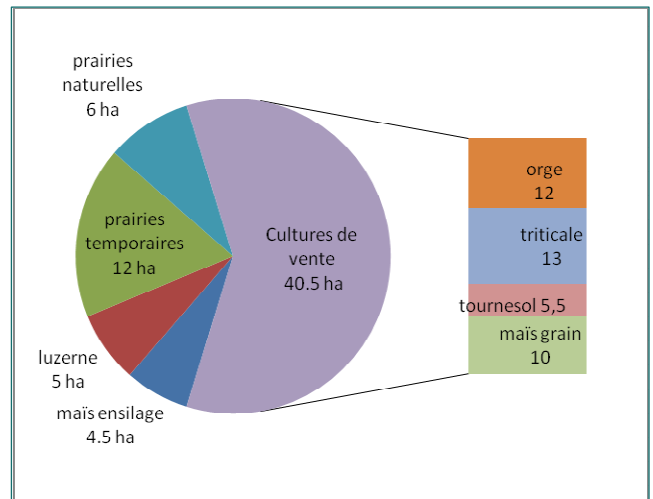
SAU : 68 ha

SFP : 27,5 ha

Les cultures de vente permettent des prélèvements pour le troupeau caprin, le surplus est vendu.

Les fourrages sont utilisés par les deux troupeaux. Les refus des caprins et le foin de moindre qualité sont consommés par les génisses.

Celles-ci pâturent les surfaces moins mécanisables.



TROUPEAU CAPRIN

200 chèvres pour 160 000 litres de lait produit

70 chevrettes

7,3 chèvres / ha SFP

TROUPEAU BOVIN

20 génisses Blondes d'Aquitaine achetées à 7 mois chaque année. Les génisses sont élevées pendant 24 mois et vendues à l'âge de 32 mois,

soit 40 animaux présents, 20 UGB.



LES GÉNISSES

Les génisses sont achetées à l'âge de 7 mois. Elles sont nourries à l'herbe et reçoivent, pendant les 5 mois d'hiver, une ration composée de foin, ensilage de maïs (refus des chèvres), enrubanné et céréales et tourteaux.

Les besoins annuels

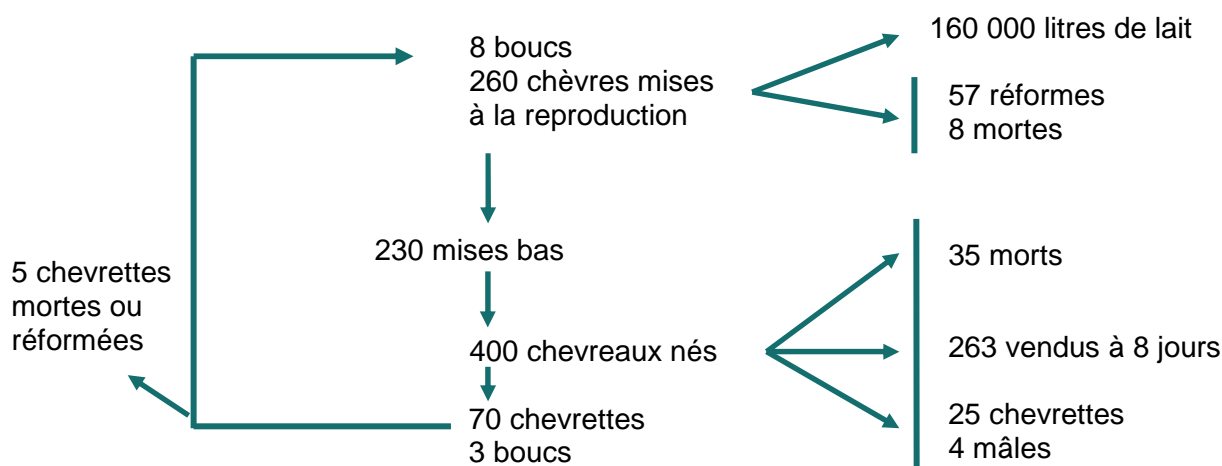
	Tonnes par an et par génisse	Tonnes annuelles
Refus caprin	0,15	6
Foin	0,45	18
Enrubanné	0,3	12
Céréales	0,35	14
Tourteaux	0,1	4
Pâture		

LA CONDUITE DU TROUPEAU CAPRIN

Le cheptel en rythme de croisière

Les ventes annuelles

Effectif moyen présent : 200 chèvres à 800 litres



		juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril
Chèvres	IA		80								
	Saillies Naturelles		115	60	37						
	Mises-Bas							50 issus d'IA	85	23	9
Chevrettes	Saillies Naturelles			65	6						
	Mises-Bas								59	4	

1er cycle (rouge) 2ème cycle (orange) 3ème cycle (jaune)

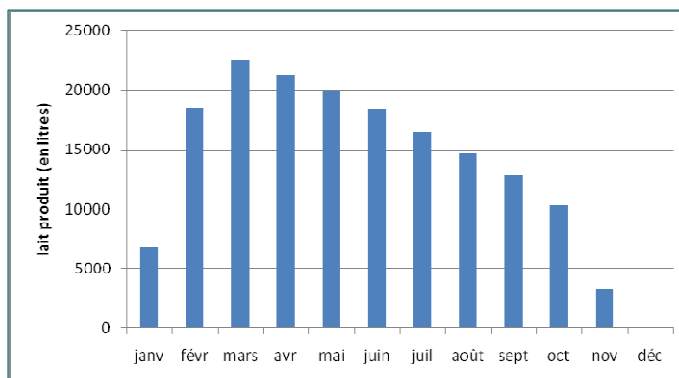
Dans ce système, les mises bas sont très groupées. La reproduction est conduite en saison, avec des mises bas de janvier - février.

30 % des chèvres sont inséminées et permettent ainsi d'assurer en partie le renouvellement du troupeau.

L'utilisation de l'IA améliore le niveau génétique et permet la vente de reproducteurs.

Le troupeau est tari pendant 1.5 mois.

Courbe de production laitière



L'ALIMENTATION DU TROUPEAU CAPRIN

Les rations distribuées en grammes MS par chèvre et par jour

Mois de lactation	Mises bas	Pic de lactation	Pleine production								Tariement	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Ensilage maïs	400	800	800	800	800	800	800	800	800	800	0	0
Foin	1000	600	600	600	600	600	600	600	600	600	2000	1800
Enrubané	100	200	200	200	200	200	200	200	200	200	0	0
Céréales	100	200	200	200	200	200	200	200	200	200	300	200
Tourteau soja	150	300	300	300	300	300	300	300	300	300	0	0
Chèvre type VL18	270	550	550	550	550	550	550	550	550	550	0	200
Luzerne déshydratée	200	400	400	400	400	400	400	400	400	400	0	100

La distribution d'ensilage de maïs débute trois semaines avant les mises bas et la quantité augmente régulièrement pour atteindre la valeur du pic de lactation. Le choix du foin distribué (luzerne, mélange ou RGI) se fait en fonction de la période de production, le foin de qualité étant réservé à la période de lactation. Dans ce système, les refus sont valorisés par les génisses pendant l'hiver.

Les besoins annuels en fourrages, concentrés et déshydratés

	kg MS par chèvre et par an	kg MS par chevrette (du sevrage à la mise bas)	Total troupeau (T MS)
Ensilage maïs	231		47
Foin	311	350	85
Enrubané	58		12
Céréales	73		14
Tourteau soja	87		18
Chèvre type VL18	165		33
Luzerne déshydratée	118.5		24
Aliment complet chevrette		150	11

Efficacité de la ration

Concentrés chèvre / chèvre	410 g/litre
Déshydratés chèvre / chèvre	151 g/litre
Part des concentrés autoproduits	22 %
Autonomie alimentaire (MS)	86 %

LE SYSTÈME FOURRAGER

L'enrubannage permet de récolter précocement une herbe de bonne qualité et de s'affranchir des aléas climatiques. Dans certains cas, il peut être remplacé par de l'ensilage d'herbe. En fonction des années, la première coupe de luzerne et RGI peut être fanée ou enrubannée.

Utilisation des surfaces

4.5 ha Maïs	Ensilage 12 TMS / ha						
5 ha Luzerne	Enrubané 5 TMS / ha	2ème coupe Foin 4 TMS / ha		3ème coupe Foin 4 TMS / ha			
5 ha RGI	Enrubané 6 TMS / ha	2ème coupe Foin 3 TMS / ha					
7 ha Graminées	1ère coupe Foin 4.5 TMS / ha		2ème coupe Foin 2 TMS / ha				
6 ha Prairies Permanentes	Pâturage Bovins viande						
27.5 ha	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre

Fourrages stockés

Ens. Maïs	54 T.M.S.
Enr. Luzerne	25 T.M.S.
Foin Luzerne	35 T.M.S.
Enr RGI	30 T.M.S.
Foin RGI	15 T.M.S.
Foin de mélange	46 T.M.S.

Les rendements fourragers

		T MS par ha
Maïs ensilage		12
Luzerne	1 ^{ère} coupe	5
Enrubané + Foin	2 ^{ème} coupe	4
	3 ^{ème} coupe	4
RGI	1 ^{ère} coupe	6
Enrubané + Foin	2 ^{ème} coupe	3
Foin de mélange	1 ^{ère} coupe	4,5
	2 ^{ème} coupe	2

	Qx par ha
Maïs grain	80
Orge	60
Triticale	60
Tournesol	30

La fertilisation minérale et organique

en unités par ha	N	P	K	T fumier
Maïs ensilage	120	0	0	25
Luzerne	0	35	75	
RGI	120	0	0	
Mélange	70	40	80	
Prairies permanentes	30	0	0	
Maïs grain	120	30	30	25 sur la moitié
Orge	90	0	0	
Triticale	130	80	80	
Tournesol	80	50	50	

LE TRAVAIL ET LES ÉQUIPEMENTS

Le troupeau caprin est logé en chèvrerie à couloir central. L'ensilage est distribué une fois par jour et repoussé dans la journée. Le foin est distribué à l'aide d'une dérouleuse. La distribution des concentrés est automatisée.

Le travail d'astreinte lié au troupeau bovin est limité pendant la période de pâturage et réduit à l'apport d'alimentation le reste de l'année.

La chaîne de récolte des foins est en propriété. L'entreprise intervient pour assurer la moisson et participer à l'ensilage.

La période de mises bas caprines est située avant les semis de printemps. Les pointes de travail des différents ateliers ne se chevauchent pas. La période de tarissement de tout le troupeau caprin permet une période de pause.

CONTACTS

Fabien Constantin
CA 47

Jean-Pierre Dugat
CA 33

Claudine Murat
CA 12

Charles Drouot
Asseldor

Olivier Dejean
CA 24

Yohan Valette
CA 09-31

Emmanuelle
Caramelle-Holtz
Institut de l'Élevage

LES RESEAUX D'ELEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré avec le soutien financier de l'Union Européenne et du Ministère de l'Agriculture (Casdar). Les données mobilisées pour sa réalisation ont été collectées dans le cadre du dispositif Réseaux d'élevage avec l'appui financier de FranceAgriMer.



Avril 2011

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy 75595 Paris CEDEX 12
www.inst-elevage.asso.fr - PUB IE : 00 11 57 004

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION - 2 UMO (Conjoncture 2009)

PRODUITS (en euros)		167 471 €	% du PB	CHARGES (en euros)		109 198 €	% du PB
Produits caprins		100 748 €	75%	Charges opérationnelles		59 442 €	35%
Lait	160 000 litres à 600 euros /1000 l	96 000 €		Animales			
Viande	57 réformes à 10 € 263 chevreaux à 6 €	570 € 1 578 €		Aliments	26 640 €		
Reproducteur	25 chevrettes à 80 € 4 boucs à 150 €	2 000 € 600 €		Frais d'élevage	14 927 €		
				SFP	5 711 €		
Produits bovins		20 690 €	12%	Cultures de Vente	12 164 €		
	20 génisses achetées à 760 € et vendues 1850 €			Charges de structure (hors amortissement et frais financiers)		49 756 €	30%
Produits végétaux		32 594 €	19%	Charges sociales	14 874 €		
Céréales	1500 qx à 11.29 €	16 939 €		Matériel	19 571 €		
Maïs	800 qx à 10.21 €	8 168 €		Foncier	5 068 €		
Tournesol	165 qx à 19.19 €	3 166 €		Autres charges (assurances, eau, électricité ...)	10 244 €		
Paille	45 T à 22.21 €	1 000 €					
Paielements couplés	40.5 ha à 82 €	3 322 €					
Paielements découplés		13 439 €	8%				
DPU	68 ha à 158 €	10 759 €					
PAB	20 à 28.32 €	566 €					
ICHN		1 764 €					
Franchise de modulation (7%)		350 €					
				EBE	58 274 €	35%	

Annuités	17 400 €
Disponible pour famille et autofinancement	40 874 €

Amortissements	17 507 €
Frais financiers	2 520 €
Revenu agricole	38 247 €

Ce système est situé en zone défavorisée simple. Pour les calculs, il a été localisé dans le département du Lot-et-Garonne.

SENSIBILITÉ DU SYSTÈME

L'EBE varie de :

- 2 400 €, soit 4 % pour une variation du prix du lait de 15 € / 1000 litres,
- 2 069 €, soit 3.5 % pour une variation de 10 % sur la viande bovine,
- 3 836 €, soit 6.5 % pour une variation de 20 % du prix des aliments.